

## Résumé du Sermon du vendredi 3 Mars 2017, prononcé par Sa Sainteté le Calife

Huzoor a dit que La question des mariages et les problèmes conjugaux qui naissent après le mariage, engendrent soucis et frustrations au sein des foyers. Et parfois, les enfants sont perdants, du point de vue religieux. D'une part, il y a des problèmes concernant le mariage des jeunes femmes. En présentant comme prétexte leurs études, elles ne se marient pas à l'âge requis. Ensuite, les amies de certaines jeunes femmes suscitent chez ces dernières des idées subversives. Malheureusement, les jeunes femmes du Pakistan qui viennent se marier ici en Occident, font des demandes inappropriées. Voire, des fois, avant même de vivre en couple, elles mettent fin à cette union.

Les jeunes hommes aussi agissent de la même manière. Peut-être qu'un plus grand nombre de jeunes hommes sont coupables de pareils écarts que les jeunes femmes. La raison est que la plupart n'ont pas recours au *Qawl-us-Sadid*, [la véridicité franche et exempte de toute ambiguïté]. Ensuite, parfois les parents forcent leurs filles à se marier en disant que la situation va se rétablir par la suite, alors qu'il n'y a pas d'affinité dans le couple en raison de la différence dans les études et dans le style de vie.

De même, certains jeunes hommes sont intéressés [à se marier] ailleurs, mais ne refusent pas les propositions de leurs parents. Ils se marient au Pakistan ou ici au sein de leurs familles [élargies] en accord avec le désir de leurs parents. On ne peut imputer tous ces torts à un groupe en particulier. En certaines situations les maris sont coupables et en d'autres ce sont les femmes. Ces conflits conjugaux, tout comme je l'ai dit, laissent des séquelles sur les enfants.

En tout cas, les enfants sont affectés par de telles situations.

Des fois on place des espoirs inopportuns, comme par exemple le fait d'acquérir une nouvelle maison sur-le-champ ou en être propriétaire. Ensuite les parents s'immiscent dans les affaires du couple. Des fois on essaye d'abaisser la jeune femme, en disant qu'elle est courte ou qu'elle n'est pas de teint clair, etc.

Tous ces conflits ont pour cause l'éloignement de la foi, l'ignorance des préceptes religieux, le manque d'intérêt à cet égard, et l'appétit pour les choses matérielles et ce bas monde. C'est à la lumière des préceptes religieux que l'on découvrira la solution à ces problèmes. Nous préférons la spiritualité à ce monde. Ceci dit, en dépit du fait que nous avons reçu, du Saint Prophète Muhammad (s.a.w.), des directives spécifiques à propos du mariage, notamment qu'il faudra, dans le [choix de son partenaire], accorder prééminence à la foi sur le monde.

Il faut accorder la prière *Istikharah* (la prière de la consultation). Il faut demander à Allah l'Exalté de nous accorder le bien découlant de cette union et d'arrêter cette union s'il ne s'y trouve aucun bien.

Tout d'abord les intentions doivent être pieuses. Ensuite, il faudra accomplir à foison la prière *Istikharah* avant le *Nikah* (l'annonce du mariage). »

Quand l'intéressé priera, avant le mariage, qu'Allah lui accorde quiétude et amour de cette union et qu'Il facilite cette dernière si ces deux conditions y sont présentes, en ce cas, cette vie conjugale sera emplie de succès par la grâce d'Allah. Or, n'oubliez pas qu'après le mariage Satan lance ses assauts par différents moyens. D'où l'importance de prier constamment afin que cette vie conjugale soit empreinte, pour toujours, de sérénité et d'amour.

Expliquant davantage l'importance de la prière *Istikharah*, le Premier Calife a une fois déclaré : « Le mariage fait partie de ces œuvres importantes. »

Ce n'est point une œuvre ordinaire. Elle est d'une grande importance.

[Il ajoute :] « La majorité des gens jettent leur dévolu [sur une personne] appartenant à une classe supérieure et de hautes lignées, celle qui possède richesse, pouvoir et gloire, celle qui est belle et jeune. Or, notre Saint Prophète Muhammad (s.a.w.) nous recommande de trouver un partenaire pieux, qu'il s'agisse d'un jeune homme ou d'une jeune femme. Il est, cependant, difficile de se faire une idée véritable des mœurs, des habitudes et de l'honnêteté [du futur partenaire]. »

Lorsque certains mariages sont rompus, les parties concernées affirment : « Nous étions d'accord pour cette union parce que, de toute apparence, l'autre était pieux, et possédait de bonnes valeurs morales et tout ce qui va avec. Or, nous avons su par la suite que nous nous étions trompés.

[Le Premier Calife ajoute :] « La prière *Istikharah* est très importante étant donné que l'on ne peut connaître tout cela. Nous ignorons la fin, tandis qu'Allah connaît l'invisible. C'est pour cette raison qu'il faut accomplir, à foison, la prière *Istikharah* et demander l'aide d'Allah. »

En commentant sur les versets cités lors du sermon du *Nikah*, le Premier Calife explique [qu'Allah l'Exalté] nous y conseille d'adopter la *Taqwa*, de respecter les liens de parentés, d'avoir recours à une vérité exempte de toute ambiguïté et de se soucier à propos de ce que l'on envoie pour le lendemain. Si vous souhaitez du succès dans votre vie, sachez que la *Taqwa* est très importante. Il faut réfléchir sur les versets qui sont récités lors de l'annonce de mariage, comment doit-on acquérir la *Taqwa*, il est recommandé de respecter les liens de parentés et de toujours dire la vérité. Le Messie Promis (a.s.) nous recommande de prendre en considération la piété et la bienséance de la personne qu'on [nous] propose en mariage et non pas son statut familial. Certes, il faut prendre en considération s'il y a des affinités. Mais le Messie Promis a aussi dit qu'il vaut mieux se marier avec une personne compatible au sein de sa famille. Mais ceci n'est pas pour autant une obligation, même si cela est plus convenable.

Il n'y a aucun mal à aller voir la fille chez elle. C'est prouver par les actes du Saint Prophète (saw). Il ne faut pas dire des choses inappropriées ou suspendre sans aucune

raison [la requête en mariage] ou blesser les sentiments de la jeune femme en disant des choses déplaisantes.

Dans certains cas, il y a des contraintes parce que L'homme n'a peut sa propre maison. Peut-être qu'il est difficile pour le garçon de se procurer une maison à cause de son revenu modeste ou de ses études. La famille de la fille devrait être patiente.

Mais certains jeunes hommes en raison de la pression de leurs parents, vivent chez ces derniers alors qu'ils peuvent vivre séparément.

Le Premier Calife (r.a.) dit : « L'Islam dit clairement que l'on doit vivre séparément. » Donc s'il n'y a pas de contrainte, la maison du couple doit être séparée.

Le Premier Calife (ra) dit que le Coran nous a ordonné :

وَعَاشِرُوهُنَّ بِالْمَعْرُوفِ

«... et vivez avec elles avec bienveillance »

Le premier Calife dit si vous n'appréciez pas quelque chose chez votre femme, alors comportez-vous toujours avec elle de la meilleure façon. Ensuite, il y a les hommes qui souhaitent se marier une deuxième fois. Cela engendre des disputes dans les foyers. Les hommes doivent garder à l'esprit qu'en Islam, il est autorisé de prendre une deuxième épouse sous certaines conditions et s'il y a une raison légitime. Il est interdit de le faire par simple désir.

Qu'Allah l'Exalté accorde l'intelligence aux hommes et aux femmes de la Communauté, qu'ils donnent préséance à la religion sur les désirs mondains, qu'ils craignent Allah l'Exalté, et qu'ils agissent de façon pieuse.

Après les prières, Huzoor a dirigé quatre prières funéraires :

La première était celle du *Waqf-e-Zindagi* Muhammad Nawaz Momin Sahib,

La deuxième prière funéraire était celle de Syed Rafiq Ahmad Sahib, président de la djama'at de Surbiton.

La troisième était celle du docteur Mirza Laeeq Ahmad Sahib, fils de Sahibzada Mirza Hafeez Ahmad Sahib qui était le petit-fils du Muslih Maw'oud (r.a.).

La Quatrième prière funéraire était celle de Ameenullah Khan Salik Sabiq Sahib, missionnaire des États-Unis.